

# Florence Nater veut soigner les proches aidants

Sur quoi travaille concrètement le gouvernement neuchâtelois? Dans le cadre d'une série d'articles, chacun des cinq ministres nous parle d'un projet prioritaire. Coup de projecteur sur les activités non rémunérées, avec Florence Nater.

PAR FREDERIC.MERAT@ARCINFO.CH

Elu au printemps 2021, le Conseil d'Etat neuchâtelois a présenté en mars dernier son programme pour la législature 2022-2025. Deux mois plus tard, le Grand Conseil en prenait acte avec une certaine frustration. Le législatif a jugé que la feuille de route de l'exécutif n'était pas assez concrète. Pour y voir plus clair, nous avons demandé aux conseillers d'Etat de nous présenter l'un de leurs projets prioritaires. Retrouvez tous les articles de notre série «Les grands défis du Château» à l'adresse: [www.arcinfo.ch/neuchatel-canton/les-grands-defis-du-chateau](http://www.arcinfo.ch/neuchatel-canton/les-grands-defis-du-chateau).

**M**éconnues mais essentielles, telles sont les «contributions sociales non rémunérées». «Celles et ceux qui assument le travail domestique ou œuvrent bénévolement sont les artisans de l'ombre de notre prospérité. Sans leur engagement, la société ne fonctionnerait pas», souligne la ministre socialiste de l'emploi et de la cohésion sociale, Florence Nater.

«Cette activité n'est pas prise en compte dans le calcul du produit intérieur brut en Suisse», relève Florence Nater. «Mais on sait que 9,2 milliards d'heures de travail non rémunéré sont effectuées par année, pour 7,9 milliards d'heures rémunérées.»

**Je réfléchis à un prix, comme Salut l'étranger, et à une semaine d'actions, et à l'image de celle qui existe pour lutter contre le racisme.»**  
FLORENCE NATER  
CONSEILLÈRE D'ÉTAT

Parmi les activités non rémunérées, le Conseil d'Etat se préoccupe en particulier des proches aidants: celles et ceux qui s'occupent d'une personne âgée ou encore handicapée. Un soutien accru paraît nécessaire avec le vieillissement de la population, la politique de maintien à domicile et le virage ambulatoire des personnes vivant avec un handicap.

## Une aide de la Confédération?

Pour les personnes qui sont à l'assurance-invalidité, la contribution d'assistance pourrait être élargie. Ce financement de prestations de soutien assurées par des professionnels s'ouvrirait aux proches. Ceux-ci pourraient donc être rémunérés pour leur travail. Le parlement fédéral se penche sur la question. S'il accepte, Florence Nater demandera que le canton soit pionnier au travers d'un projet pilote de déploiement. Sinon, la reconnaissance du travail non rémunéré est abordée dans le cadre des Assises de la cohésion sociale, lancées en avril dernier pour une année par la conseillère d'Etat. «J'aimerais présenter une stratégie globale au Grand Conseil l'été prochain.»



La conseillère d'Etat neuchâteloise Florence Nater aimerait «présenter une stratégie globale au Grand Conseil l'été prochain». LUCAS VUITEL

Pour ce qui est d'une meilleure reconnaissance des contributions sociales non rémunérées, «la société doit évoluer», relève Florence Nater. Ces activités devraient être mieux prises en compte par les employeurs lors d'un engagement. Des actions symboliques pourraient aider.

«Je réfléchis à un prix, comme Salut l'étranger, et à une semaine d'actions, à

l'image de celle qui existe pour lutter contre le racisme», avance la ministre socialiste. «Je l'ai déjà évoqué au Conseil d'Etat, mais ce n'est pas encore validé.» Si cela devait être le cas, on parle d'une réalisation à l'horizon 2024.

## Patience

A celles et ceux qui resteraient sur leur faim, Flo-

rence Nater le reconnaît: «Il faudra faire preuve de patience. C'est un chantier qui débute, mais déjà, ce n'est pas rien que le Conseil d'Etat reconnaisse dans son programme l'importance des contributions sociales non rémunérées.»

«Agir dans ce domaine n'est possible que lorsque cela se passe bien sur le marché du travail.» Les efforts pour li-

miter le recours au chômage et à l'aide sociale «doivent donc être poursuivis. Pourtant, au-delà de l'emploi, chacune et chacun a un rôle à jouer dans notre société.»

**Le cinquième et dernier volet de notre série «Les grands défis du Château» traitera du plan climat cantonal, avec le conseiller d'Etat Laurent Favre.**

## Sans éclairage nocturne, il faut une bonne conduite

Dans le contexte de l'extinction nocturne de l'éclairage public, le Canton de Neuchâtel rappelle quelques règles à respecter.

Dans la foulée des mesures d'économies annoncées depuis le mois de septembre, le Conseil d'Etat neuchâtelois annonçait hier que l'éclairage sera adapté dans les tunnels des routes cantonales. Ceux des autoroutes – notamment sous la ville de Neuchâtel et La Vue-des-Alpes – ne sont pas concernés.

«En journée, l'intensité de l'éclairage des tunnels des routes cantonales sera abaissée au niveau appliqué de nuit», com-

munique le Canton. «De plus, la pose de luminaires à LED dans la tranchée couverte de Corcelles a été anticipée et sera effective dans le courant de la semaine.»

## Adapter son comportement

L'extinction annoncée de l'éclairage public communal et cantonal, par ailleurs, oblige les usagers et les usagères de la route à faire preuve de la plus grande prudence.

Les communes peuvent éteindre également l'éclairage des passages piétons, rappelle le Conseil d'Etat.

«La présence de piétons et des piétonnes entre minuit et 5h du matin est restreinte, mais ne saurait être inexistante», relève-t-il.

«Au crépuscule, de nuit ou lorsque la visibilité est mauvaise, lorsque les feux de croisement ne permettent pas un éclairage suffisant pour assurer la distance de visibilité nécessaire à



L'éclairage des tunnels des routes cantonales – ici la Clusette – sera adapté. CHRISTIAN GALLEY

50 km/h, il est de la responsabilité de chacun d'adapter son comportement sur et à proximité de la route.»

Une série de recommandations est émise:

– Les personnes vêtues de couleurs sombres passant inaperçues; porter des vêtements clairs ou avec des bandes réfléchissantes réduit ce risque, en multipliant par deux la dis-

tance à laquelle on est visible dans l'obscurité. Le choix d'un habillement facilement perceptible sera d'autant plus important en cas d'épisode neigeux, afin que les piétons et les piétonnes cheminant sur les trottoirs puissent être vus par les services de déneigement.

– En localité, pour tenir compte de la moins grande distance de visibilité en l'absence d'éclairage public, il est vivement recommandé de circuler à vitesse réduite et avec les feux de route allumés, tout en veillant à les éteindre à temps avant de croiser un autre usager de la route.

– A l'approche d'un passage pour piétons, et encore plus en l'absence d'éclairage, il est recommandé aux automobilistes de ralentir afin de pouvoir freiner suffisamment tôt en cas de présence de piétons et piétonnes. **DAD**